

CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE LOISIRS DE ROUCOURT

M.....

désire louer la salle polyvalente de loisirs pour le

Nature de la location :

Prix : 25 € + charges éventuelles (chauffage)

Un chèque de caution de 50 € devra être versé lors de la prise des clés.

Pour les personnes extérieures à la commune le règlement doit être effectué lors de la réservation.

Verse ce jour€ à titre d'arrhes. En cas d'annulation, cette somme ne sera pas rendue.

Le solde sera versé au plus tard à la remise des clés.

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la salle polyvalente de loisirs et accepte le contrat de location suivant :

- la location est faite par journée entière non divisible de 8 h à 20 h.
- Les horaires fixés pour les états des lieux par accord entre le locataire et le secrétariat de mairie devront être respectés.
- Les véhicules devront respecter le stationnement.
- Un état des lieux complet sera fait après la location.
- La responsabilité civile du locataire pourra être recherchée en cas de préjudice.
- Le locataire prend en charge le mobilier contenu dans la salle et en est pécuniairement responsable en cas de dégradation, casse, perte ou vol.
- Les sols devront balayés et lavés correctement. Les sanitaires seront lavés et désinfectés.
- Tous les déchets seront mis dans des sacs poubelles fermés et déposés dans le grand container.
- Il ne faut rien fixer au mur avec du scotch, clou, ou punaises : pour ne pas détériorer le papier et les plaques du plafond, des crochets ont été fixés au plafond, afin de permettre la décoration, il est donc interdit d'utiliser punaises ou scotch, sur les murs.
- Il est interdit de fumer dans la salle.
- En cas de perte de la clé, celle-ci sera facturée ainsi que la serrure de rechange.

Pour la remise des clés, téléphoner à la Mairie de Roucourt au 03.27.89.60.57, la semaine précédent la location, pour fixer un rendez-vous.

Le locataire a souscrit une assurance en responsabilité civile remettra une copie de son attestation d'assurance.

Nota : les chèques sont à régler à l'ordre de Monsieur le Trésorier de la commune de Roucourt.

Fait à Roucourt, le

Bon pour accord,

Signature